

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

PREMIER DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 84, et Place de la Bourse, n° 6, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

DIXIEME ARTICLE

Jusqu'ici nous sommes pleinement d'accord avec la plupart des membres du clergé. Ils préfèrent, en effet, le régime de la séparation des Eglises et de l'Etat au régime du Concordat. Désormais, si notre projet est adopté, ils seront libres de toutes leurs actions comme de simples citoyens. Vivant sous le régime du droit commun, ils n'auront plus aucun privilège comme ils ne connaîtront plus aucun règlement restrictif. L'Etat et la loi ne connaîtront plus le prêtre, ils ne verront qu'un citoyen dans chaque ecclésiastique.

Evidemment le clergé, en sera favorisé, c'est pourquoi il ne demande à ce point de vue, qu'à être débarrassé du Concordat qui, malgré tout, reste toujours comme une épée de Damoclès suspendue menaçante sur sa tête. Mais les ecclésiastiques sont inquiets au point de vue financier et ils n'accepteront volontairement la séparation des Eglises et de l'Etat que si les droits acquis sont respectés. Nous sommes tout disposés à ne léser aucun droit, aucun intérêt, et nous espérons que notre projet donnera satisfaction au clergé car il lui sera favorable.

En admettant même que les ecclésiastiques n'aient aucun droit à une compensation, nous n'en reconnaissons pas moins qu'ils doivent être traités comme si le droit était pour eux. Les gouvernements ont eu tort d'augmenter sans cesse le budget des cultes ; c'est incontestable, mais il n'en est pas moins vrai que l'Etat a pris par là même des engagements vis-à-vis des personnes qui appartiennent actuellement au clergé et que ces personnes doivent compter sur la bonne foi de l'Etat. Non seulement les prêtres actuellement en fonctions doivent voir en ce qui les concerne personnellement leur traitement garanti ; mais encore nous devons les favoriser, afin qu'ils n'aient pas le droit de crier à la persécution.

Mais qu'est-ce que l'Etat doit au clergé et que lui paie-t-il ? En répondant à ces deux questions nous montrerons comment l'Eglise a su obtenir de l'Etat des sommes considérables qui ne lui étaient pas dues et comment le clergé est devenu peu à peu l'esclave de l'argent, au grand détriment de l'idée religieuse.

En 1789, l'Eglise catholique possédait, en France, des propriétés et des revenus. Les âmes charitables ou dévotes avaient fait des dons et des legs au clergé pour soigner les malades, entretenir les pauvres ou acquiescer la vie éternelle. Le roi, se joignant aux âmes dévotes, avait cru pratique d'autoriser ces dons et ces legs, et d'y joindre lui-même des subventions afin de n'avoir pas à songer aux pauvres et aux malades. Le clergé avait donc reçu des biens en grande partie pour assurer le service de ce que nous appelons l'Assistance publique.

D'ailleurs, nous trouvons dans le Décret du lundi 2 novembre 1789, l'énumération des charges incombant au clergé et justifiant la possession des biens qui lui appartenaient. L'Assemblée nationale en rendant ce décret prend l'engagement formel de remplacer le clergé en ce qui concerne l'organisation des services lui incombant.

En voici le texte :

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale

Du lundi 2 novembre 1789

L'Assemblée nationale décrète : 1° Que tout les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et

au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des Provinces ; 2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des Ministres de la Religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de douze cents livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant.

Collationné à l'original, par nous Président et Secrétaires de l'Assemblée nationale. A Paris, le 3 novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf. Signé : Camus, président ; Thibault, curé de Souppes ; le marquis de Rostaing, Thouret, Target, Alexandre de Lameth, secrétaires.

(Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée et sanctionnés par le roi. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, rue du Foin-Saint-Jacques, 1790.)

Quand l'Eglise réclame uniquement pour ses Ministres, à titre de traitement, le revenu des biens possédés en 1789 par le clergé, elle outrepassé ses droits.

En effet, la Nation avait accepté la libre disposition des biens du clergé à la charge de « pourvoir aux frais du culte, à l'entretien de ses Ministres ; mais aussi au soulagement des pauvres. Et l'Assemblée nationale avait fixé à douze cents livres par an la dotation de chaque cure. Remarquons qu'il s'agit des cures et non des succursales et il n'y avait pas en moyenne plus d'une cure dans chaque canton actuel. Le revenu que le clergé aurait à la rigueur le droit de revendiquer correspondrait donc aux dotations des cures en 1789, c'est-à-dire à la somme de un million deux cents mille livres.

Cette évaluation est celle du comte d'André, député de la noblesse d'Aix à l'Assemblée Nationale Constituante et elle servira de base aux discussions du Concordat. La première année de l'application du Concordat, c'est-à-dire en 1802, le budget des cultes, en dehors des pensions, ne s'élève en effet, qu'à un million deux cents mille francs. L'Etat, qui assure en ce moment le service de l'Assistance publique ne pourrait donc admettre, de la part du clergé, une revendication financière supérieure de 1.200.000 fr. Du reste, tout ce qui a été payé annuellement à l'Eglise depuis 1789, au-dessus de cette somme, serait dû par elle à l'Etat en cas de règlement de comptes.

D'autre part, les ecclésiastiques revendiquent comme un traitement l'indemnité annuelle qu'ils reçoivent ; mais ils ne veulent pas qu'on les considère comme des fonctionnaires.

Ceux-ci, en effet, n'ont pas le droit de recevoir d'argent des intéressés pour les services qu'ils leur rendent et les prêtres ne veulent pas renoncer au casuel, à la vente des messes et des sacrements.

Comme un fonctionnaire doit se contenter de son traitement fixe et qu'il ne peut faire payer les services inhérents à sa fonction, les prêtres ne veulent pas être fonctionnaires quand il s'agit du casuel. Si, au contraire on parle de supprimer leur traitement ou si on agit envers eux comme s'ils étaient de simples citoyens, ils revendiquent hautement la qualité de fonctionnaires,

Je suis oiseau, voyez mes ailes
Je suis souris : vivent les rats !

Ils crient selon les cas : *Vive le Roi !* ou *Vive la Ligue !* En tout cas, les ecclésiastiques reçoivent en ce moment, un traitement fixe et, d'autre part, ils ne veulent pas renoncer au casuel. Le gouvernement les laisse vendre les messes et les sacrements qu'ils doivent gratuitement aux fidèles comme, fonctionnaires.

La royauté, cependant, s'est souvent montrée très sévère en ce qui concerne le casuel.

Le 18 septembre 1789, par exemple, Louis XVI envoyait à l'Assemblée une longue lettre relative aux décrets du 4 août qu'il

avait revêtus de sa signature. Il appréciait ces décrets article par article. Voici ce qu'il disait « sur l'article VIII, concernant les droits casuels des curés » :

« J'approuve les dispositions déterminées par cet article. Tous ces petits droits contrastent avec la décence qui doit servir à relever aux yeux des peuples des respectables fonctions des Ministres des Autels. »
Signé : Louis.

(Extrait des Décrets de l'Assemblée nationale Constituante).

(A suivre.)

A. ANDRÉ.

La mort de M. Emile Zola

Les causes de la mort

Les causes de la mort de l'illustre écrivain sont bien celles que l'on avait indiquées : asphyxie par l'oxyde de carbone.

M. Girard, chef du laboratoire municipal, a, prélevé du sang sur le corps de M. Emile Zola, sur Mme Zola, et aussi sur le petit chien.

L'analyse de ces trois sangs différents a démontré que tous trois avaient été intoxiqués par l'oxyde de carbone.

M. Girard, dans le rapport qu'il a rédigé conclut à l'asphyxie par l'oxyde de carbone ; il ajoute que la cause de la mort de M. Zola doit être attribuée au fait que ce dernier s'était trouvé en tombant sur le parquet dans la zone dangereuse, plus saturée d'oxyde de carbone, tandis que Mme Zola a été sauvée parce qu'elle se trouvait dans une zone plus élevée.

Dans le monde entier la nouvelle de cette mort a stupéfié. La disparition subite, en pleine force de son talent de ce puissant écrivain, de cet homme célèbre à plus d'un titre, a fait naître partout un sentiment de tristesse et de profonde émotion.

De tous les points du globe arrivent des lettres de condoléances, exprimant une douleur, des regrets sincères.

Mme Zola est à cette heure hors de danger ; si elle n'a pas donné encore des détails sur la mort atroce de son mari, elle a cependant dit ce qui a pu se passer, ce que tous deux ont éprouvé de douleurs pendant la nuit.

Mme Zola, malgré son extrême douleur, a supporté avec courage la nouvelle de son grand malheur, quand le docteur Larat la lui a apportée. Lorsqu'elle a été un peu calmée, vers une heure, on a pu lui demander quelles étaient ses intentions au sujet des obsèques. Elle a exprimé le souhait de revoir son mari avant qu'il ne soit mis en bière et manifesté le désir que le corps ne fût pas publiquement exposé.

Les amis d'Emile Zola ont donc décidé que les obsèques auraient lieu vendredi s'il était possible, qu'elles seraient civiles et que l'inhumation serait faite au cimetière Montmartre. Emile Zola étant officier de la Légion d'honneur, les honneurs militaires lui seront rendus.

Un monument à Emile Zola

La Ligue des droits de l'homme a pris l'initiative d'élever un monument à la mémoire d'Emile Zola. Elle nous communique la note suivante :

Profondément émue par la tragique nouvelle de la mort d'Emile Zola, la Ligue des droits de l'homme ne s'associe pas seulement au deuil de la France qui vient de perdre un de ses plus illustres écrivains. C'est particulièrement à la mémoire du grand citoyen qui vient de mourir qu'elle adresse l'hommage

de sa reconnaissance unanime et respectueuse.

Elle ne saurait oublier, en effet, que c'est dans l'empirement d'une passion généreuse et toute consacrée à l'idée de Justice et de Vérité que le puissant écrivain a trouvé les accents les plus émus et les plus sublimes. Le témoignage en demeurera longtemps encore vivant dans tout l'univers civilisé, où ses appels ont si souvent soulevé tant d'angoisse et tant d'ardente sympathie.

Née du mouvement de solidarité qu'il a déterminé, la Ligue des droits de l'homme, si elle a pu faire quelque bien et si elle a pu, dans maintes circonstances, venir efficacement au secours de ceux qui souffraient de l'iniquité ou de l'erreur des hommes, doit en reporter l'honneur sur celui qui, le premier, sans souci de son repos et au risque même de sa vie, s'est consacré à la défense d'un de ses semblables, injustement et illégalement condamné.

Aussi lui semble-t-il qu'elle est tout naturellement désignée pour prendre l'initiative d'élever à Emile Zola un monument, en marbre ou en bronze, qui évoquera en même temps, aux yeux des générations futures, l'écrivain illustre et le grand citoyen.

Dès aujourd'hui, elle recevra, dans ses bureaux, rue Jacob, n° 1, les souscriptions que lui feront parvenir ses sections, ses membres et tous les admirateurs et amis d'Emile Zola. Tous tiendront à s'associer à cette œuvre de glorification de l'homme qui s'impose par tant de titres à leur admiration et à leur gratitude.

Et c'est à eux qu'il appartiendra, puisque Emile Zola meurt avant d'avoir terminé son œuvre, d'y faire graver ce mot « Justice » que, par un cruel caprice de la destinée, il n'a pas fini d'écrire.

Au Transvaal

La nouvelle annonçant la prochaine arrivée des fils de M. Reitz à Madagascar qui pour ra être suivie par l'immigration de dix mille Boers si les régions explorées paraissent suffisamment fertiles, a provoqué une grande sensation et de belles espérances, car les régions ouest du massif d'Ankaratra sont justement réputées comme très favorables à l'élevage et à la culture.

Le contingent de dix mille immigrants boers pour la colonisation des salubres plateaux centraux de Madagascar vers lesquels montent activement les travaux actuels du chemin de fer, amènerait un essor considérable d'affaires dans la grande île madecasse.

INFORMATIONS

Le Conseil des Ministres

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet. Il a repris le cours régulier de ses séances, qui avait été interrompu par les vacances. Le prochain conseil sera tenu mardi matin 7 octobre.

Le conseil a définitivement fixé au mardi 14 octobre la date d'ouverture de la session parlementaire d'automne. Le décret de convocation va être publié au *Journal Officiel*. Le conseil s'est occupé de la manière dont s'engageront les débats parlementaires.

M. Rouvier, ministre des finances, a soumis au conseil le plan définitif du projet de budget de 1903.

Ce projet a été approuvé et sera déposé sur le bureau de la Chambre le jour mé-

me de la rentrée, afin que l'on puisse procéder le plus tôt possible à la nomination de la commission chargée de l'examiner.

Dès maintenant nous pouvons dire que pour faire face aux insuffisances que l'examen de la situation financière a fait apparaître, et pour établir un équilibre réel, le ministre des finances a recours à quatre mesures principales :

1° Réglementation du privilège des bouilleurs de cru en vue de réprimer efficacement les fraudes sur l'alcool ;

2° Utilisation du bénéfice de la récente conversion du 3 1/20/0 ;

3° Restriction très étendue des zones où le tabac est vendu à prix réduit ;

4° Abrogation des dispositions par lesquelles le précédent ministre des finances avait commencé l'amortissement de la rente 3 0/0 en substituant des annuités terminables à une portion de cette rente.

Ajoutons que le projet de budget comporte une réduction notable de l'impôt sur le sucre comme compensation de la suppression des primes à l'exportation éditée par la Convention internationale de Bruxelles.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, a fait savoir que la famille d'Emile Zola avait fait une démarche auprès de lui pour l'inviter à assister aux obsèques. Le conseil a chargé M. Chaumié de représenter le gouvernement à cette cérémonie funèbre et de prononcer un discours.

Les congrégations d'hommes devant le Parlement

La Chambre sera saisie dès la rentrée, des projets de loi concernant les congrégations d'hommes qui ont formulé une demande d'autorisation. Ces congrégations sont au nombre de soixante-et-une. Mais le gouvernement a décidé de ne pas présenter un projet de loi distinct pour chacune d'elles ; il déposera des projets collectifs s'appliquant à toutes les congrégations similaires.

Les 61 congrégations d'hommes ont été, à ce point de vue, classées de la manière suivante :

- 17 enseignantes.
- 8 vouées à la prédication, l'enseignement et le ministère ecclésiastique.
- 20 s'adonnant aux missions, à la prédication et au ministère ecclésiastique.
- 3 vouées à la prédication et à la direction des pèlerinages.
- 4 s'adonnant à la prédication, au ministère ecclésiastique et à des œuvres industrielles.
- 1 vouée à la prédication, l'enseignement et aux œuvres agricoles.
- 1 s'occupant d'enseignement secondaire et professionnel et d'œuvres ouvrières.
- 2 hospitalières.
- 1 contemplative.
- 3 contemplatives et industrielles ou agricoles.
- 1 s'occupant d'orphelinats agricoles.

Le gouvernement, en soumettant les demandes de ces congrégations à la Chambre en y joignant son avis favorable ou défavorable, déposera en même temps un dossier contenant pour chaque congrégation le résultat de l'enquête administrative et la reproduction de toutes les pièces dont la présentation est imposée par la loi : état des biens, liste des membres, etc.

Ce dossier, très volumineux, sera renvoyé avec les projets de loi à la commission, qui en ordonnera l'impression pour le joindre comme annexe aux rapports qu'elle fera à la Chambre.

La même procédure sera suivie pour les 395 congrégations de femmes.

Les vingt-huit jours des instituteurs

Le ministre de la guerre a décidé, après entente avec le ministre de l'instruction publique, que les dispositions de la circulaire du 1^{er} mars 1901 portant application de la loi du 23 février 1901 relative à la dispense d'une période d'exercices dans la réserve dont peuvent bénéficier les instituteurs publics sont applicables aux instituteurs détachés dans les lycées et collèges, attendu qu'ils continuent à figurer dans leur cadre d'origine et à concourir pour l'avancement dans les mêmes conditions que leurs collègues en exercice dans les écoles élémentaires publiques.

Il doit être bien entendu que pour obtenir la dispense dont il s'agit les instituteurs précités auront à remplir les conditions indiquées dans la circulaire du 29 juillet 1901.

La catastrophe de la Martinique

La quatre-vingt-neuvième liste de souscription pour les sinistrés de la Martinique porte le total général à 8 millions 587,526 fr. 56.

Le ballon dirigeable des frères Lebaudy

Un nouveau ballon dirigeable construit par MM. Lebaudy va être essayé.

Ce dirigeable a la forme allongée de la France et du Santos-Dumont. Il est long de 59 mètres et a un diamètre, au maître-couple, de 11 mètres.

L'enveloppe — qui pèse 444 kilos — se compose de deux tissus de coton entre lesquels il y a une feuille de caoutchouc ; elle a une résistance de 1.700 kilos, bien que son poids n'atteignent pas 330 grammes par mètre carré. Le degré de perméabilité enregistré a accusé une perte d'un sixième de litre d'hydrogène pur par mètre carré et par vingt quatre heures. Les coutures sont recouvertes de bandes de caoutchouc collées à la dissolution et protégées contre l'altération de l'air par plusieurs couches d'une substance appelée *ballonnine*.

La partie inférieure du ballon est un châssis, long de 21 m. 50 et large de 6 mètres, recouvert de toile au moyen d'agrafes. Rendu plat par cette disposition, le dessous du ballon peut donc, en cas d'accident, servir d'aéroplane et ralentir la descente.

La nacelle, fusiforme, longue de 5 mètres, large de 1 m. 60 et haute de 80 centimètres, est construite en tubes et en cornières réunis par des raccords en acier coulé et assemblés par des cordes à piano. La nacelle est reliée au châssis du ballon par une suspension indéformable.

Un moteur de 40 chevaux actionnera deux hélices placées de chaque côté de la nacelle et commandées par des cônes de friction pouvant se déplacer dans tous les sens.

L'anniversaire du Général Boulanger

Le 30 septembre, il y a eu onze ans que le général Boulanger se fit sauter la cervelle sur la tombe de Mme de Bonnemain, à Ixelles. Le souvenir de cette mort n'est point éteint semble-t-il, le culte des amis au delà des limites habituelles existe encore.

C'est ainsi que les fidèles devaient venir apporter des fleurs sur la tombe du mort. M. Paulin Méry, l'un d'eux, à cru bon de remettre à dimanche ce pèlerinage pieux qui serait, assure-t-on, corsé d'une petite manifestation... si l'autorité le permet. Or, il y a quelques années, elle le défendit.

En attendant, le monument a reçu des soins spéciaux. Des fleurs et des couronnes ont été apportées par des mains discrètes. Une couronne de M. Rochefort est arrivée avec ces simples mots : « Au général Boulanger. Souvenir ! »

CHRONIQUE LOCALE

Le Congrès radical

Au Congrès radical qui doit avoir lieu à Lyon les 9, 10, 11, 12 octobre, MM. Cocula, sénateur, Vival, député du Lot, ont adressé leur adhésion.

Commission Départementale

Séance du 30 septembre 1902

Présents : MM. Iscard, président, Pradines, Malvy, Laparra, Peyrichou, Relhié, secrétaire.

Absent : M. Longpuech, excusé. M. le Préfet assiste à la séance.

Léobard : Réparations aux fontaines. Accordé 150 francs.

Saint-Pantaléon : Réparations à la fontaine et au lavoir public. Accordé 75 fr.

Mauroux : Réparation à la bascule municipale. Accordé 25 fr.

Saillac : Réparations aux murettes au pied des arbres de la place de l'église. Accordé 30 fr.

Le Breil : Réparations à un chemin rural. Ajourné pour complément et dossier.

Cazals : Réparations aux écoles, Accordé 100 fr.

Vayrac : Réparations aux bâtiments et matériel scolaires. Accordé 50 fr.

Lascabanes : Réparation à l'église d'Escayrac. Accordé 150 fr.

Caillac : Réparation de la toiture de l'église. Accordé 75 fr.

Relevé des mandats émis au mois d'août 1902. Acte est donné.

Séance du 1^{er} octobre

Labastide-Murat : Chemin vicinal ordinaire n° 4. Avant-projet approuvé d'utilité publique.

Vayrac : Chemin vicinal ordinaire n° 2. Avant-projet approuvé d'utilité publique.

Grézels : Chemin vicinal ordinaire. Projet de classement. Approuvé.

Fargues : Chemins vicinaux ordinaires. Projet de remaniement de classement. Approuvé.

Assistance médicale gratuite : 2 demandes de concession d'appareils orthopédiques ont été ajournées.

Pensions aux vieillards infirmes et incurables :

Delcros Jean, de Valprionde, 100 fr.

Costes Jean, de Sainte-Croix, 100 fr.

Couilhac Jean, de Sainte-Croix, 100 fr.

Billières Jules de Villesèque, 120 fr. Approuvé.

La prochaine séance aura lieu le 29 novembre.

Les cartes postales illustrées

Le Journal Officiel publie un avis relatif à l'expédition des cartes postales illustrées. Les cartes illustrées peuvent être expédiées de trois manières. Comme cartes postales, comme imprimés ordinaires, comme cartes de visite.

Les cartes illustrées rangées dans la première catégorie doivent satisfaire aux conditions imposées aux cartes postales ordinaires. Les cartes illustrées expédiées comme imprimés ordinaires sous bande ou sous enveloppe ouverte peuvent porter toutes mentions imprimées ne présentant pas le caractère de correspondance personnelle, ainsi que les additions manuscrites spécialement autorisées sur les imprimés. Les cartes illustrées sont assimilées aux cartes de visite, lorsqu'elles portent au verso les mentions constitutives de la carte de visite. On peut y ajouter des vœux, souhaits, félicitations, remerciements, etc., ou autres formules de politesse n'excédant pas cinq mots.

Étalons particuliers

MONTE EN 1902

Itinéraire de la Commission chargée d'examiner les étalons particuliers destinés au service de la monte en 1903.

Cahors : Lundi 6 octobre 1902, à 9 h. du matin (place de la gare) ;

Souillac : Mercredi, 8 octobre 1902, à 12 h. 1/2 (place de la gare) ;

Figeac : Lundi, 13 octobre 1902, à 3 h. du soir (place de la gare).

CAHORS

Erratum

Dans notre compte-rendu de l'inauguration de la commune de Tour-de-Faure, nous avons imprimé dans le discours de M. Costes, 2^e page, 4^e colonne, paragraphe 2, 3^e ligne : « à nous appuyer dans nos revendications spéciales. » : il faut lire ; revendications sociales. »

De même, paragraphe 3, 1^{er} ligne du même discours, il faut lire : « tous ces résultats si désirés » et non « tous ces résultats sublimes. »

Emile Zola et les Croix

Rien n'adoucit les haines, n'apaise les colères, n'ébranle les convictions, ne fait taire la foi des apôtres de sacristie : pas même la mort.

Un ennemi terrassé, étendu sur un lit de mort est toujours un ennemi pour ces hommes de charité, de piété et de pardon.

Si de son vivant, ils n'ont pu l'égratigner, à sa mort, ils le déchirent.

Ils n'ont rien plus à craindre : ils donnent le coup de pied de l'âne.

Zola, l'adversaire irréductible des hommes noirs, l'apôtre de la vérité et de la justice est mort.

Les Croix l'injurient. Savourez ces lignes qu'elles lui consacrent :

Après s'être fait une notoriété de mauvais aloi dans la littérature naturaliste, M. Zola voulut jouer un rôle dans l'affaire Dreyfus. Ce vaniteux bouffi d'orgueil y trouva le mépris de tous les sincères patriotes. Il avait déjà récolté, avec ses livres qui ont fait tant de mal et souillé tant d'âmes, la répulsion qu'auront toujours les honnêtes gens pour ceux qui

outragent toutes les bienséances sociales et la morale publique.

Puisse la justice de Dieu ne pas lui être inexorable ?

Alors que tous les partis se taisant, s'inclinent devant la mort, ces journaux insultent ; ils insultent, parce que Zola fut leur ennemi, parce qu'il voulut la lumière, parce qu'il a fait le jour sur l'œuvre la plus ténébreuse, la plus lâche, la plus criminelle du siècle, — œuvre conçue par les hommes noirs.

Ils insultent, parce que Zola a attiré sur eux le mépris et le dégoût des honnêtes gens. Les Croix ne le lui pardonneront jamais.

Devant la mort, la haine des hommes noirs ne désarme pas.

Et c'est pourquoi, malgré que les Croix « souhaitent que la justice de Dieu ne soit pas inexorable à Zola » — nous nous demandons, devant la hotte d'injures qu'ils déversent sur le cercueil du grand romancier, du grand citoyen, si les honnêtes gens, les hommes de cœur, doivent exprimer à l'égard de ces individus autre chose que du mépris... LA RÉD.

Armée

M. Baudru, capitaine au recrutement de Cahors, est nommé au commandement du recrutement d'Epinal.

Mairie de Cahors

Avis aux contribuables

Les déclarations des pertes occasionnées par les orages et notamment par celui du 30 juin 1902 seront reçues à la Mairie lundi, prochain 6 octobre courant, à partir de neuf heures du matin.

Les intéressés devront être porteurs des avertissements de l'année courante.

Société des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot

La Société des Etudes reprendra ses séances hebdomadaires le lundi 6 octobre courant, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de ville.

Société des Sauveteurs du Lot

MM. les pères de famille sont prévenus que la rentrée des cours de gymnastique et d'escrime aura lieu le samedi 4 Octobre.

Les séances de gymnastique sont fixées comme précédemment de 8 heures précises du soir à 9 heures 1/2 tous les lundi, jeudi et samedi.

Les cours d'escrime seront tenus les mercredi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Le Président de la Société recommande spécialement aux jeunes gens qui voudront prendre part aux exercices de la Société, la plus grande assiduité, afin de pouvoir prendre part aux concours auxquels les Sauveteurs seront appelés à assister dans le courant de l'année 1903.

UNION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Samedi soir 4 octobre, au théâtre, aura lieu une soirée de gala donnée par l'Union Littéraire et Artistique.

Mlles GARDENAL, de l'Odéon, PÉGU-LHAN, 1^{er} prix du conservatoire, MM. LACOSTE, COMBARIEU, lauréats du conservatoire, prêteront leur concours à cette représentation où seront joués :

Le Luthier de Crémone, comédie en 1 acte de F. Coppée.

L'étincelle, comédie de M. Pailleron. Cyrano de Bergerac, (V^e acte) de M. Rostand.

La Route Blanche, comédie en vers de M. G. Robiquet.

L'excellente fanfare municipale, l'Avenir Cadurcien prêteront son concours.

Des membres de la Société débiteront ensuite monologues et poésies.

Le dimanche 5 octobre, à 3 heures, sur les allées Fénelon, l'Union Littéraire et Artistique donnera également une grande fête populaire.

Des monologues, des poésies seront récités par des membres de la Société.

Une représentation d'un drame local, en 1 acte, La prise de Cahors, de M. Gervais Nicolai sera donnée.

Le soir à 8 heures, grande fête de nuit, au cours de laquelle aura lieu le tirage de la tombola.

Un grand bal clôturera cette fête. Espérons que le temps favorisera cette soirée qui promet d'être très brillante.

Examen du brevet élémentaire

Hier et aujourd'hui ont eu lieu les examens du brevet élémentaire pour les garçons.

16 aspirants ont pris part à ces examens : 6 ont été déclarés admissibles aux épreuves orales.

5 ont été définitivement reçus.

Ce sont, MM. :

Courtuéjoul, de l'école primaire supérieure de Luzech.

Henras, de l'école primaire de Mercuès. Labrunie, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Lavinal, de l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Roussy.

Arrestation

Ce soir, la police de notre ville a mis en état d'arrestation une jeune fille de 19 ans, qui serait inculpée de vol de montre au préjudice d'un propriétaire habitant la commune d'Arcambal.

Actes de probité

M. Balitrand, jardinier à l'Hospice, a trouvé sur la voie publique un petit carnet contenant une valeur de 100 fr.

Le réclamer au bureau de police.

— M. Bénech, lieutenant au 7^e, a trouvé sur la route de Larroque-des-Arcs, un porte-monnaie contenant une somme d'argent.

Le réclamer au bureau de police.

— Le jeune Pomié, Camille, âgé de 9 ans, demeurant chez ses parents, avenue de la Gare, n° 1, a trouvé une broche d'une certaine valeur qu'il tient à la disposition de la personne qui la perdue.

Groupe d'Etudes sociales de Cahors

Les membres du groupe « La Solidarité » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain vendredi 3 octobre 1902, à 8 heures 1/2 du soir, salle du Conseil Municipal.

Le secrétaire.

Foire du 1^{er} octobre 1902

La foire du 1^{er} octobre n'a pas été très importante à cause de la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kilos.

Attelages, de 400 à 800 fr. la paire.

Veaux, 0,85 le kilo.

Porcs gras, 48 fr. les 50 kilos.

Porcelets, de 18 à 35 fr. la pièce.

Moutons gras, 0,70 le kilo.

Agneaux, 0,80 id.

Halle. — Blé en vente, 250 hectolitres, vendus, 240. Prix moyen, 19 fr. l'hectol.

Mais, 110 hectolitres, vendus, 102. Prix moyen, 15 fr. l'hectol.

Pommes de terre, 3 fr. 50 les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, 0,70 le demi-kilo.

Poulets, 0,65 le demi-kilo.

Dindes, 0,65 id.

Lapins privés, de 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce.

Œufs, 0,85 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU JEUDI 2 OCTOBRE

Veni, Vidi, Vici (Marche)	Strobl.
La Bohémienne (Fantaisie)	Balfe.
Frou-Frou (Valse)	Château.
Anna Boléna (Fantaisie)	Donizetti.
L'Almée (Polka pour piston)	Reincheinstein.

Allées Fénélon de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 30 Septembre au 2 Octobre 1902

Décès

Vincent, Léon, 9 mois, à la Marchande.

Boutet, Mélanie, épouse Foissac 45 ans s. p. à l'hospice.

Imbert, Jean, jardinier, 74 ans, rue du Rempart, 6.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

COSTUMES POUR GARÇONNETS

M^{lle} LACOSTE ayant pris la succession des **demoiselles LACOMBE** se recommande aux mères de famille qui auront des **COSTUMES DE GARÇONNETS** à faire et se met à leur disposition.

Ses prix sont très modérés

S'adresser chez M. BOUZERAND, rue Nationale, n° 33, 1^{er} étage.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE

Arrondissement de Cahors

CREMPS. — Les sangliers. — Lundi, dans les bois de Cremps toute une famille de sangliers a été aperçue, se dirigeant vers la vallée de la Valse.

Deux femmes l'ont vue et ont donné l'alarme. Une battue croit-on, sera organisée prochainement pour détruire ces nuisibles pachydermes.

Arrondissement de Figeac

LE BANQUET DE BRETENOUX

Lorsque nous arrivons vers 10 heures à Bretenoux, nous remarquons en ville une animation inaccoutumée; des groupes nombreux de démocrates venus de tous les points du canton et de plus loin même, circulent dans les rues et sous les arbres de la promenade recherchant la fraîcheur de l'ombre par ce chaud et radieux soleil de cette fin d'été.

A 11 heures, les voitures publiques de St-Céré ainsi que quelques voitures particulières arrivent bondées de citoyens qui viennent prendre part à ces agapes républicaines par lesquelles la cité sœur veut resserrer les liens de solidarité démocratique qui doivent continuer à assurer le triomphe de la vraie République dans ce beau canton.

La musique est de la partie; précédant les membres du nouveau comité radical à la tête desquels se sont placés MM. Boyer, maire et conseiller général de Bretenoux; Masfrand, président du comité; les conseillers municipaux républicains; Murat, conseiller général et maire de St-Céré; Doucet, Nayrac de St-Céré; Canet maire de Teysieu; et la plupart des maires du canton et des adhérents plus éloignés; ce cortège imposant se met en marche au son de la *Marseillaise* et se dirige vers la gare, pour aller attendre son député, M. Vival.

A la descente de voiture, M. Vival, accompagné de M. le sous-préfet de Figeac et de M. Planacassagne, ancien préfet de la Corrèze, Trésorier Général de Belfort, s'avance au milieu de ce double rang de soldats républicains qui ont arboré la cocarde tricolore à la boutonnière.

Le cortège reprend le chemin de la ville. On se rend à la mairie où M. le maire fait à ses invités une gracieuse réception. A midi, l'on va en musique à l'hôtel Aymac, dans le jardin se dresse une immense tente, sous laquelle trois tables reçoivent 250 convives. Le repas succulent est gracieusement servi par de très gentilles demoiselles.

Pendant cet excellent repas, la plus franche gaieté n'a cessé de régner et nous ne pouvons passer sous silence quelques chants bien appropriés pour la circonstance, exécutés par M. Briat négociant en vins à St-Céré et une jeune fille de Bretenoux.

Puis M. Masfrand président du banquet se lève, il porte un toast à M. Vival qui représente si vaillamment la démocratie de l'arrondissement de Figeac, à M. Boyer, le sympathique maire et conseiller général du canton dont les actes politiques sont le témoignage constant de la fidélité à son programme; à M. le sous-préfet, le représentant à ce banquet de M. le Président de la République auquel il adresse un respectueux hommage. Il préconise l'organisation de comités de toutes les communes rurales afin de se préparer aux luttes futures; nous sommes ici, dit-il, pour critiquer librement les actes de nos élus; nous envisageons comme un devoir sacré le droit de les blâmer s'ils font de mauvais votes ou de les encourager à suivre la bonne voie. N'oublions pas les paroles toujours si palpitantes de vérité de l'illustre compatriote Gambetta. « Le cléricisme, voilà l'ennemi ! » Oui, le cléricisme veille toujours, il marche sans ces-

se à l'assaut de la République, et le clergé cherche à pénétrer avec une fausse étiquette dans les rangs républicains pour mieux étouffer le gouvernement du peuple.

M. Masfrand désire l'abrogation de la loi Falloux, que l'Etat s'attribue le monopole de l'enseignement à tous les degrés seul moyen de tuer le cléricisme en faisant pénétrer au fond du cœur de nos enfants, l'amour du vrai par la science et par la raison.

Je veux, dit-il que le clergé soit obligé de céder le pas devant le peuple souverain. (Applaudissements frénétiques et prolongés). M. Vival se lève; il se déclare heureux de se trouver au milieu de cette fièvre démocratique de Bretenoux à laquelle la réaction cléricale a livré les plus ardents combats; il considère les électeurs de ce beau canton comme une partie de l'avant garde démocratique de son arrondissement.

M. Vival explique à ses électeurs pourquoi il n'a pas voté au conseil général le vœu d'un *venu d'hier* à la République sur la séparation immédiate des églises et de l'Etat.

Personnellement, dit-il, la séparation que le plus grand nombre de citoyens qui m'écotent ici désirent, est toute faite dans mon esprit, et je la désire autant que tous ceux qui jettent les hauts cris, je n'ai pas voté ce vœu pour les motifs suivants :

1° Parce que jecrois que la majorité des populations que je représente comme député ne la désirent peut-être pas

2° Parce que avant de faire la séparation, il est indispensable qu'une loi soit votée pour régler le clergé.

3° Parce que j'estime que la Chambre a assez de questions à résoudre pour une année entière d'abord entreprendre la réforme de la loi militaire et la réforme de l'impôt. Ces deux graves questions intéressent bien plus directement nos populations travailleuses que les rapports du Clergé avec l'Etat. Je suis partisan et je voterai l'abrogation de la loi Falloux ainsi que la monopolisation par l'Etat du droit d'enseignement. Je continuerai de donner ma confiance au cabinet actuel tant qu'il marchera vers l'accomplissement des réformes que nous voulons pour l'amélioration des charges publiques, et vers l'idéal républicain; mais le jour où le ministère aurait des défaillances, nous serons contre lui voulant aller jusqu'au bout du programme que nous vous avons soumis et sur lequel vous avez voté.

M. Vival, engage toutes les communes, à former des comités pour soutenir victorieusement le choc des ennemis de la République, qui, sous des étiquettes diverses chercheront encore à tromper le public. Le discours de M. Vival est haché d'applaudissements.

M. le Sous-Préfet prononce aussi quelques paroles destinées à dissiper les équivoques.

M. Planacassagne prend ensuite la parole et dans une chaude et vibrante improvisation républicaine salue les démocrates de Bretenoux.

Il dénonce le péril clérical dont l'esprit de domination est sans cesse aux prises avec les idées laïques; il dévoile quelques-uns des moyens qu'emploient nos ennemis pour assouvir leurs rancunes anti-démocratiques et adjure les citoyens de se souvenir que le grand tribun Gambetta voulait mettre un frein à la rapacité des gens d'église, les ennemis jurés de nos institutions.

La péroraison de son discours est couverte de bravos prolongés.

M. Boyer, après avoir remercié tous les citoyens qui sont venus à ce banquet explique que fidèle à son programme radical il a cru devoir voter pour le vœu présenté au conseil général sur la séparation des églises et de l'Etat. Il tient à affirmer avec fermeté ses idées nettement réformatrices et à marcher à la tête des mesures qui s'imposent pour orienter la politique vers plus de justice dans la répartition des charges que supportent les humbles.

Il assure que le comité naissant de Bretenoux fera de nombreux prosélytes qui contribueront à donner l'exemple aux autres communes du canton de s'organiser pour écraser l'hydre clérical. Toutes les voix crient vive Boyer! vive Vival! et leur font une longue ovation.

M. Belfara, président du comité radical de Puybrun prononce quelques mots sur les comités radicaux et sur l'opportunité de s'assurer de la fidélité à la République de tous les fonctionnaires: il exprime le désir que le vœu présenté au conseil général par

M. Boyer sur l'épuration des fonctionnaires qui trahissent la République reçoive une sanction au plus tôt.

Des cris unanimes de vive Boyer couvrent cette fin de discours et chacun se sent enthousiasmé et plein d'espoir pour les revendications futures.

A l'issue du banquet — où pas une note discordante n'a été jetée — tous les convives ont fait le tour de la ville drapeau et musique en tête; les cléricaux n'avaient pas l'air ravis de cette fièvre, grandiose et digne manifestation.

FIGEAC. — Postes et télégraphes. — M. Gay, commis des postes à Figeac, est nommé commis rédacteur à la direction des postes et télégraphes d'Aurillac.

M. Génot, commis à Aurillac est nommé à Figeac.

Arrondissement de Gourdon

MILHAC. — Cambrioleurs. — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison du nommé Irénée Arène, buraliste, à Milhac, et ont dérobé la somme de 20 francs et diverses marchandises tels que paquets de tabac, cigares, etc.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Gourdon.

SOULLAC. — Imprudence. — Ces jours derniers, la jeune Marthe B..., âgée de deux ans, demeurant à Souillac, jouait sur le bord de la Borrèze lorsque tout à coup elle tomba dans cette rivière où elle se serait infailliblement noyée sans l'intervention du nommé Joseph Chammès qui la retira saine et sauve de cette fâcheuse situation.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
1 Mer.	+ 14	+ 7.5	757	Pluie
2 Jeudi	+ 12	+ 9	758	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie

D^r HERBEAU

FUUILLETON DU « Journal du Lot » 72

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XXX

Les cadavres

Le brave paysan Flamand montra alors à son ami un animal de la taille d'un lapin, la machoire à raie de dents très acérées, et les pattes garnies de griffes pointues. C'était une belette qui sentait fort mauvais. Kuik avait les mains en sang, mais que lui importait à ce brave garçon !

Il leva l'animal en l'air et s'écria :

— Qu'importe la pauteur extérieure de cette vilaine bête ! dans un quart d'heure, vingt-cinq minutes au plus, elle va passer par la « rue au pain ». Il est vrai que le dernier chien de Natten Haersdonck ferait fi de ce gibier, mais quand on meurt de faim on ne se montre pas difficile.

Il donna aussitôt la belette Californienne à

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de raité avec l'Agence Havas.

son ami et se mit à couper du bois à coup de hachette afin de préparer le feu, tandis que Creps écorçait ce méchant gibier.

Donatus avait recouvré sa gaieté. Le cœur léger, ce bon garçon était capable, dans les positions les plus pénibles, de rire et de s'abandonner à la joie, dès que le plus petit rayon de soleil éclairait son horizon. Il s'efforça de retenir le courage de Victor en lui affirmant qu'il allait faire un excellent repas, et afin de le persuader encore plus, il lui parlait de la Belgique qu'ils reverraient bientôt tous à leur plus grande joie.

Le rôti fut prêt enfin : pour ne rien dire de trop, il était affreusement mauvais et quel que fût leur appétit ils pouvaient à peine se décider à en manger. Roseman semblait éprouver un grand dégoût, mais ses amis l'engageaient sérieusement à en manger, car il était important qu'il recouvrît ses forces en prenant de la nourriture.

Cet excellent garçon gardait le silence et s'abandonnait à un grand accablement, mais sans se plaindre, il souriait même en présence des efforts tentés par Donatus qui cherchait à le distraire.

Les trois camarades recommencèrent leur voyage. Il leur fallut gravir des montagnes très élevées et quand ils parvenaient au sommet, ils examinaient avec soin l'horizon de tous les côtés, avec l'espoir de découvrir quelque chose qui leur rendit le courage.

Hélas ! ils n'apercevaient rien autre que des pics neigeux et des vallées profondes.

Mais après trois ou quatre heures d'une mar-

che toujours pénible, il parut évident aux deux amis de Victor que celui-ci était à bout de forces, quoi qu'il n'en voulût point convenir.

On s'arrêta d'un commun accord. Donatus et Jean s'en allant à la recherche de quelque nourriture.

Au moment où il allait s'éloigner avec son camarade. Donatus se baissa par terre et ramassa quelque chose en disant :

— On a passé par ce chemin. Voici une flèche d'une forme bizarre, armée d'une pierre pointue.

— Rappelle-toi, l'ami, ce que nous a raconté le pauvre Pardoes. C'est là une arme des Peaux-Rouges Californiens.

— Les Peaux-Rouges ! murmura le paysan Flamand qui devint pâle comme un mort. Je préfère mourir de faim à être scalpé par ces mécréants. Ne nous arrêtons pas ici, croyez-moi, je vais porter M. Victor sur mes épaules, au besoin.

Jean fut d'avis qu'il fallait partir au plus vite, afin de ne pas camper dans un site qui pouvait être le rendez-vous habituel de ces cruels aborigènes.

En conséquence, Roseman s'appuya sur le bras solide de Kuik et parvint, avec un courage inouï, à franchir plus d'une lieue et demie. Mais il lui fallut enfin demander lui-même à faire halte.

Les trois amis étaient parvenus dans une grande vallée au fond de laquelle un torrent avait du couler pendant la saison des pluies. Mais à l'heure actuelle ce courant d'eau était un simple ruisseau que l'on franchissait d'un

bond.

Dès que la tente eut été dressée, Creps et son camarade, laissant Victor au campement, s'en allèrent à la chasse. Une heure se passa sans amener de résultat : ils avaient perdu tout espoir de réussir.

— Il faut en prendre son parti. Qui dort dine ! allons dormir, fit Jean. D'ailleurs voici la nuit et nous ne rencontrerons plus le moindre gibier. Bast ! quoique notre estomac soit à jeun, nous n'en dormirons pas moins.

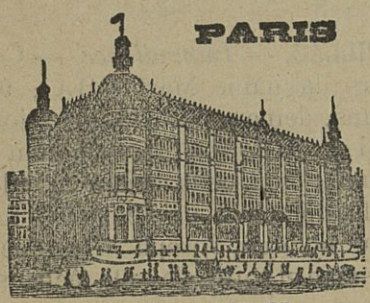
Moi j'ai l'intention de manger, répliqua Donatus : un cheval affamé dévorerait des charbons. Moi j'ai vu des plants de moutarde autour du campement et je vais en fabriquer une soupe à ma façon. Ce potage sera peut-être fort mauvais, amer même ; peu m'importe ? j'ai vu votre vache manger de cette herbe et elle n'a pas eu de mal. Essayons-en. Nous n'en mourrons pas.

Tout en parlant ainsi. Donatus avait ramassé des plants de moutarde, les avait épluchés et jetés dans la marmite avec de l'eau.

Lorsque les herbes furent cuites, il en mangea et engagea ses amis à faire comme lui. Mais ceux-ci trouvèrent ce potage immangeable et ne purent pas même avaler la première bouchée.

Donatus n'en démordit pas, il devora ce plat nauséabond et cela fait, se frotta les mains en disant :

(A suivre.)



Printemps
NOUVEAUTÉS

Nous priions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Co, Paris
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CENTRÉ
dont l'utilité dans la Cuisine
journalière est **incontestable**.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 28 septembre 1902.

V^{se} Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Le mois scientifique : Le monde de Jupiter. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^{me} Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le Comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées
HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1532, du 4 Octobre 1902.

Epuration des eaux d'alimentation pour locomotives, par Paul Aimé. — Accidents de voitures et d'automobiles, par A. Becker. — La flore fourragère du Nouveau Monde, par A. Pion. — Les Dames, par Henri Coupin. — Les avens du Lot-et-Garonne, par Lucien Briet. — Transmissions d'énergie électrique à distance, par J.-L. — L'amiure ou poisson-chat, par Arthur Good. — La philatélie inconnue, par D. L. N. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 29 septembre 1902, par Ch. de Villedeuil. — Un dolmen dans la Haute-Savoie, par O. Julien.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1557^e livraison (4 Octobre 1902).

Nini la Fauvette, par Ernest Daudet. — Mozart, par Heinecke. — La Presse au Japon, par L. Viator. — Une Dette de Cœur, par Julie Borius. — L'Alcool pour le chauffage, l'éclairage et la force motrice, par Daniel Bellet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, n^o an. 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris, 6^e.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lokoque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestales, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginols, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER EN BRETAGNE
BILLETS D'ALLER ET RETOUR À PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz,

Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Goéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lokoque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestales, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginols, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursions sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première-classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus

augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Chateaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

PHARMACIE MODERNE
J. Fournié
Pharmacien-Chimiste
CAHORS — PLACE DU MARCHÉ — **CAHORS**
DROGUERIE, SPÉCIALITÉS
TISANE DES CHARTREUX

NE LISEZ PAS CECI si vous êtes en bonne santé, mais si vous souffrez de rhumatismes, de douleurs, si vous n'avez pas d'appétit, pas de sommeil, si vous avez des sueurs la nuit, si votre digestion se fait mal, si vous êtes atteint d'une maladie d'estomac ou des reins, de la vessie, du foie ou des intestins.

Lisez et retenez que la Tisane des Chartreux procure des guérisons miraculeuses dans toutes ces maladies. Faites-en l'essai, elle vous guérira sûrement et vous la recommanderez ensuite.

La Tisane des Chartreux est en vente au prix de 4 fr.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.